LES AFFAIRES STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les fâcheuses négligences de M. Guichard

Voici le texte de la lettre du Directeur de la Police Judiciaire adressée au Procureur de la République, et expliquant pourquoi la convocation devant le juge d'instruction de Bayonne, de MM. Julien Durand et Delimier, n'est pas parvenue aux intéressés :

« Le Directeur de la Police Judiciaire à M. le Procureur de la République.

» J'ai le vif regret d'avoir à confesser que la convocation de M. le Juge d'instruction de Bayonne destinée à MM. Delimier et Julien Durand, n'a pas été remise aux intéressés. Ayant fait procéder à des recherches minutieuses, je viens de la retrouver encore sous son enveloppe, dans le dossier de l'affaire Stavisky, entre les pages d'un rapport double où, sans aucun doute, elle s'était glissée, lorsque, en raison des recommandations que vous aviez faites, elle me fut remise à moi-même, pendant que l'un de mes collaborateurs et moi compulsions le dossier.

» Je ne puis qu'émettre des regrets très vifs de l'erreur que seule peut expliquer une fatalité imprévisible.

« Le Directeur de la Police Judiciaire :

» Xavier GUICHARD ».

Des bijoux saisis au Crédit municipal d'Orléans

Sur commission rogatoire de M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, M. Mouny, inspecteur à la Sûreté générale, s'est rendu, hier matin, à Orléans où il a saisi au Crédit Municipal 1.200.000 fr de bijoux appartenant à Stavisky et engagés par Hayotte pour une somme de 200.000 francs.

L'ACTE DE DÉSESPOIR DE Me RAYMOND HUBERT

Dans nos dernières éditions d'hier matin, nous avons relaté la tentative de suicide de Me Raymond Hubert, avocat de Romagnino, qui s'est jeté, jeudi, dans la Seine. Son secrétaire, Me Roger Hauchard, a fait, à ce sujet, à un de nos confrères parisiens, le récit suivant :

« J'étais allé, jeudi matin, prendre Me Hubert chez lui, rue de Solférino. Nous avions étudié les affaires du cabinet et nous nous en entretenions encore. Nous étions arrivés vers le milieu du pont Neuf, tout à coup, il eut un mouvement nerveux. Il empoigna la rampe à deux mains, s'enleva d'un saut et disparut de l'autre côté de la rampe. Je poussai un cri et me penchai. Il disparaissait déjà dans l'eau.

» Fort heureusement, un train de péniches passait. Les braves mariniers firent stopper aussitôt le remorqueur. Deux d'entre eux se laissèrent glisser dans un canot amarré à la dernière péniche. Raymond reparaissait à la surface. Ils réussirent à l'agripper par son veston qui flottait et à le hisser dans le canot. On le porta au poste pour noyés, au quai d'Orsay, devant l'ambassade d'Allemagne.

» Un médecin, voyant la foule qui s'amassait pénétra dans le poste et pratiqua les tractions rythmiques. Mon autre patron et ami finit par rouvrir les yeux. Il avait absorbé beaucoup d'eau et ne pouvait plus retrouver la parole. Ah ! Raymond ! Raymond, lui dis-je. Qu'est-ce que tu as fait ? ». « Ah ! Roger ! » put-il articuler. Puis sa tête se pencha et il sombra pour plusieurs heures dans un sommeil de plomb. Je le fis transporter chez lui ».

La détresse de Mme Raymond Hubert, à la vue de son mari qui paraissait inanimé était navrante. Mais elle trouva assez de courage pour lui prodiguer tous les soins nécessaires. Je la seconda de mon mieux.

L'audition de l'avocat par le juge d'instruction

Me Raymond Hubert, on le sait, avait été longuement entendu, mercredi par M. Ordonneau. Ses collaborateurs, Me Jean Laval et Roger Hauchard, avaient été retenus avec lui durant cinq heures par le magistrat. Il s'agissait de retrouver des documents extrêmement importants, notamment « douzaine de talons de chèques qui ont été arrachés des talonniers. M. Ordonneau, à la suite des interrogatoires de M. de Chattancourt et des perquisitions opérées chez Guiboud-Ribaud, avait été amené à penser que ces documents avaient pu se trouver entre les mains de celui-ci qui les avait confiés à son avocat.

Me Raymond Hubert, premier défenseur de Guiboud-Ribaud, et ses collaborateurs déclarèrent à M. Ordonneau qu'ils avaient rendu tout le dossier à leur client. C'est pourquoi le magistrat convoqua par téléphone Me Pinganaud. Il fait celui-ci, au courant de ce qu'on voulait obtenir de lui et certain de n'avoir en son dossier aucune pièce qui ne concernât exclusivement la défense opposa une énergique résistance au projet du magistrat de procéder à une perquisition dans ses dossiers.

Il finit toutefois par consentir à la visite domiciliaire signalée et au cours de laquelle M. Ordonneau ne découvrit pas ce qu'il cherchait.

En sortant du cabinet de M. Ordonneau Me Raymond Hubert, accompagné de ses deux collaborateurs avait un air bien las et ne s'était pas prêté, comme il avait l'habitude de le faire chaque fois que l'occasion s'en présentait, aux interviews des journalistes.

L'état de santé de Me Raymond Hubert

Les nouvelles qu'on donnait de Me Raymond Hubert, hier, au Palais de Justice de Paris ne sont pas inquiétantes. L'avocat qui tenta de se suicider, en se jetant dans la Seine, est en traitement dans une maison de santé de St-Mandé sous un nom d'emprunt. Il souffre de dépression nerveuse et d'une bronchite qui n'auront pas, croit-on, de conséquences graves.

L'avocat général Cazenavette s'est expliqué sur sa photographie en compagnie d'Alexandre

L'incident de la photographie aperçue par MM. Ordonneau et Fontaine dans le dossier de Guiboud-Ribaud, client de Me Pinganaud, ne pouvait être passé sous silence, le procureur général fut, dès jeudi matin, mis au courant.

M. Cazenavette, avocat général près la première chambre de la Cour d'appel de Paris, qui siégeait hier après-midi, à la onzième chambre de la Cour d'appel, interrogé au sujet de la fameuse photographie, se borna à répondre : « Je dois mes déclarations à mes chefs »

Après l'audience, l'avocat général fut reçu par M. Eugène Dreyfus, premier président de la Cour d'appel, et par M. Donat-Guigue, procureur général. M. Cazenavette expliqua à ses chefs que la photographie qui se trouvait chez Me Pinganaud avait été prise l'année dernière au cours d'un banquet où l'on fêtait l'anniversaire d'Albert Dubarry.

L'avocat général ajouta qu'il avait connu Albert Dubarry en Corse, il y a trente ans, et que, depuis, il avait continué à le fréquenter. Il affirma, bien que le cliché le représentât donnant le bras à Stavisky et à Garfunkel n'avoir jamais connu l'un et l'autre, comme il ignorait d'ailleurs les noms et qualités de nombre de convives.

Il était venu fêter l'anniversaire de son vieil ami Dubarry, rien de plus.

M. Hulin veut être entendu par la Commission d'enquête

M. Gaston Hulin, député de la Vienne, a adressé à M. Guernut, président de la Commission d'enquête sur les affaires Stavisky, la lettre suivante :

« Le 10 janvier 1934, j'adressai au « Petit Parisien », qui la publiait le 11, une lettre dans laquelle je précisais la nature de mes relations avec Serge Alexandre. Le 11 également, j'y laissais allusion à la présence de la Chambre des députés. De ces explications écrites et orales résultait, en bref, que, par deux fois, j'avais fait échec ou aidé à faire échec à celui qui agissait comme mandataire, soit d'un ancien général, soit d'un ancien ambassadeur.

» La Commission que vous présidez désirera sans doute m'entendre à ce sujet. Étant donné les informations ou tendancieuses ou mensongères publiées à mon égard, je vous serais reconnaissant de hâter autant que faire se pourra ma convocation devant elle ».

Le chèque « Proust »

On se souvient que M. Proust, qui présidait encore hier aux destinées du comité Mascuraud, et au nom duquel on avait trouvé un talon de chèque de 2.225.000 francs, avait déclaré ne pas connaître Stavisky. Or on publie la copie d'une lettre adressée par lui en juin 1931 à Stavisky :

« 20 juin 1931.

» Mon cher monsieur et ami,

» Je vous envoie sous ce pli deux fauteuils pour la répétition générale de la revue malgache au théâtre de Madagascar, à Vincennes.

.....

» Croyez à mes bien vifs regrets et veuillez offrir mes respectueux hommages à Mme Alexandre et croire pour vous à l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués. — Louis Proust »

On sait que le chèque en question aurait été encaissé par Tissier.

L'ENQUÊTE SUR LA MORT du Conseiller Prince

L'enquête sur l'affaire Prince est stationnaire. Hier matin M. Rabut, juge d'instruction, a procédé au dépouillement du courrier, qui continue à arriver avec la même abondance.

D'autre part, il a adressé à M. Lapeyre, juge d'instruction à Paris à toutes fins utiles, les vêtements du malheureux conseiller Prince ainsi que sa serviette, le journal ensanglanté trouvé près du corps et les tubes de verre.

Un témoin aurait vu M. Prince sortir de la gare de Dijon avec une autre personne

Selon des renseignements parvenus de Dijon, un nouveau témoin aurait fait, hier matin, au commissaire de la IIe brigade de police mobile une déclaration tendant à confirmer l'hypothèse suivant laquelle un homme accompagnait M. Prince lorsqu'il sortit de la gare de Dijon dans l'après-midi du 20 février.

Le témoin est un vieux paysan des environs de Dijon qui attendait sur le quai pour prendre un train partant à 17 h. 10. Il était aurait-il dit, exactement 16 h. 55 lorsque deux messieurs qui, venant du quai s'apprêtaient à passer par le portillon réservé à l'entrée des voyageurs furent arrêtés par un employé. Ils ne protestèrent pas et gagnèrent la sortie régulière. J'ai toutes les raisons de penser maintenant que j'ai vu la photographie de M. Prince, que l'un de ces messieurs n'était autre que le conseiller à la Cour. Il portait une serviette et était coiffé d'un chapeau mou.

Le témoin aurait ajouté qu'il n'avait pu apporter plus tôt son témoignage à cause d'une indisposition qui l'avait tenu alité.

LA SOIRÉE TRAGIQUE DU 6 FÉVRIER

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE M. CHIAPPE A ÉTÉ CONFRONTÉ AVEC M. DALADIER

L'ancien préfet de police a maintenu ses déclarations antérieures

La Commission d'enquête sur les événements du 6 février a d'abord entendu hier M. Daladier. Elle se proposait de faire porter cette première audition sur les faits produits devant elle par M. Chiappe, mais M. Daladier insista pour avoir liberté entière de s'expliquer sur l'ensemble des questions déjà évoquées par les dépositions antérieures, et aborde d'abord la question du prétendu complot ou plutôt, selon les termes de M. Chiappe, celle de la constitution d'une équipe d'amis sûrs.

« C'est, déclare M. Daladier, par une sorte de génération spontanée qu'on a pu voir dans les journaux qu'un complot avait été organisé par le Ministre de l'Intérieur de mon Gouvernement. Jamais le Préfet de Police n'a, devant moi accusé M. Frot d'avoir recruté des hommes de main capables de se substituer à la police régulière et jamais il n'a été question d'un complot préparé par M. Frot.

» En ce qui concerne le recrutement d'hommes de main forme d'éléments disparates, on n'en a pas vu la révélation à l'aube du 31 janvier. La réunion au Café de l'Acacia est du mois de juillet de 1933. Là déjà, en échange des idées, mais si elles avaient eu un caractère séditieux la police en aurait saisi le Président du Conseil de l'époque.

« Ce qui est vrai, ajoute M. Daladier, c'est que M. Chiappe m'a signalé que M. Frot avait l'intention de former lui-même un gouvernement mais entre ses déclarations et l'imagerie des hommes de main organisant un complot, il y a un abîme ».

Dans cette conversation, il a été question de la grève des taxis, des manifestations du mois de janvier et des organisations pouvant, un jour ou l'autre, se trouver face à face, mais il n'a jamais été question que de politique, que d'équipe ministérielle et rien de plus.

L'entretien téléphonique de M. Daladier avec M. Chiappe

Le témoin vient ensuite à son entretien téléphonique avec le Préfet de Police. Il rappelle que le mercredi, il s'entretint l'après-midi avec M. Chiappe. Sa grande préoccupation était alors de donner l'impression au pays que le Gouvernement était résolu à vider complètement l'affaire Stavisky. Le même jour, il vit MM. Penancier et Frot, au sujet de l'affaire. Son intention était que toutes les instructions ouvertes ici et là fussent ramenées à Paris.

Le jeudi, on apporta à M. Daladier l'affaire Stavisky et il réclama les rapports Plytas, Mossé et Lescouvé. On les lui fit attendre jusqu'au lendemain vendredi soir. Le mouvement administratif préliminaire auquel M. Daladier a procédé était le résultat de l'étude de ces rapports.

Les faits qui motivèrent le remplacement de M. Chiappe

Dans son premier rapport, M. Lescouve concluait que le Chef du Parquet de la Seine devait être considéré comme le seul responsable. Dans le rapport Mosse si le témoin n'a rien trouvé qui entache la probité personnelle de M. Chiappe il y a relevé ceci : le manque d'une activité qui eut permis d'arrêter Stavisky dès 1931, en tout cas en 1933 et il a conclu qu'il importait de faire place dans trois postes importants de l'Etat à des chefs nouveaux pour y infuser un sang nouveau.

D'après le rapport Mosse, M. Daladier montre qu'en mai 1931 l'Inspecteur Cousin prévient qu'on va transporter à Bayonne l'organisation d'Orléans. Ce rapport est communiqué à M. Pachot puis à M. Guichard, puis à M. Chiappe. Celui-ci juge inutile de le transmettre à la Sûreté générale. Le rapport Cousin d'octobre 1931 ne donna pas davantage lieu aux poursuites indispensables. En février 1933, un rapport nouveau Cousin est établi. Il reste à la Préfecture de police jusqu'en octobre. M. Xavier Guichard ne juge pas utile de le transmettre à la Sûreté générale.

En septembre 1933, nouveau rapport Cousin qui n'est pas davantage transmis au Parquet.

De cette lecture, M. Daladier a jugé que, sans mettre en cause la probité personnelle de M. Chiappe et des autres fonctionnaires, il avait le devoir et le droit de procéder à un mouvement administratif. N'est-il pas prodigieux qu'un escroc notoire ait pu être laissé libre pendant tant de mois pour duper le pays et deshonorer ou compromettre tant de personnages. M. Daladier a donc pris sa décision seul.

Comment fut opéré le remplacement de M. Chiappe

Le lendemain, à 9 heures, il a appelé M. Frot avec qui il a été tout de suite d'accord pour remplacer le Préfet de police et le Directeur de la Sûreté générale. Voici alors comment les choses se sont passées :

M. Chiappe a été appelé au téléphone pour être prié de venir voir M. Daladier, mais il a prétendu qu'il était souffrant. Le Président du Conseil lui a alors fait part de sa décision au fil. Le Préfet prit tout de suite un ton d'irritation extrêmement violent.

Lui ayant offert le Maroc, M. Daladier s'est heurté à un refus brutal.

« Jamais, je refuse, vous me déshonorez. » En quoi, il ne le sait. Il fit appel à son esprit civique. M. Chiappe répondit : « Je refuse, vous me retrouverez dans la rue. » Le Préfet donna par la suite deux versions successives de cette phrase « Le samedi 3 février je serai dans la rue en veston et d'avance je sais que je serai malheureux, je serai dans la rue. » On connaît les démissions qui suivirent.

Interprétant ensuite les événements précédant le 6 février, M. Daladier estime qu'aucun rapport n'est à établir avec ceux qui suivirent et que d'un côté, ni de l'autre, la volonté d'en venir aux mains n'a été très ardente. Le 10 février, l'aspect change et le caractère propre de cette journée a été de créer la panique en faisant croire que le Gouvernement avait mobilisé l'armée. Il y avait dans la rue, bien sur, une multitude de braves gens, mais aussi une minorité qui exploitait l'affaire Stavisky dans un but politique en voulant notamment envahir la Chambre et l'Intérieur pour faire une vive impression à l'Elysée et opérer un coup de force. En quoi d'ailleurs, la soif de justice pouvait-elle conduire à mettre le feu au Ministère de la Marine, à des autobus et à commettre d'autres violences semblables.

M. CHIAPPE EST CONFRONTÉ AVEC M. DALADIER

Là-dessus, M. Chiappe est confronté avec M. Daladier.

« Le 31 janvier à 15 heures, répète le Préfet, M. Daladier m'a prié de venir le voir, et je lui ai dit qu'un de mes amis m'avait signalé que M. Frot constituait un parti personnel recruté un peu partout. C'est assez dangereux, mais Frot s'efforce d'entrer en relations avec les Croix de feu et soumettre ses projets assez chimériques au colonel de la Rocque. M. Daladier lui répondit qu'il n'avait pas une confiance illimitée en Frot et qu'il savait déjà ce que le Préfet lui disait. »

M. Daladier renouvelle alors sa déclaration qu'il n'a jamais entendu M. Chiappe lui parler de l'activité de Frot comme dépassant le cadre politique et parlementaire. Il a été question d'une série d'attitudes d'où on pouvait déduire qu'il pensait être amené à résoudre la crise à son profit. Il a eu l'impression qu'il préparait une équipe ministérielle.

M. Chiappe, par contre, entend encore dire M. Daladier : « Frot a des intrigues au dehors » Il affirme lui avoir parlé aussi du colonel de la Roque et de la tentative de M. Frot. Il lui parle également des sollicitations à M. Patenôtre pour armer les manifestants de gauche et lui déclara que, le résultat étant négatif, la police devait suffire à maintenir l'ordre. M. Daladier lui dit alors qu'il en parlerait à ses collaborateurs et le dissuada d'aller voir M. Frot le jour même.

M. Daladier reconnaît l'exactitude de certaines déclarations de l'ancien préfet

M. Daladier maintient ses déclarations.

« Dans ce que dit M. Chiappe il y a des choses exactes notamment, dit-il, en ce qui concerne les effectifs des organisations mais à aucun moment il n'a été question des tentatives de M. Frot pour sortir de la légalité. Et je n'ai pas davantage le souvenir que M. Chiappe m'ait dit que M. Patenotre avait été sollicité de financer l'armement de troupes d'extrême-gauche ».

M. CHIAPPE. — Je regrette d'être en désaccord avec vous. Je n'ai jamais parlé d'hommes de main. J'ai dit que le craignais qu'il n'entrât dans l'équipe dont il s'agissait des hommes dangereux.

M. le Président donne lecture du passage de la déposition de M. Chiappe visé par celui-ci. Il n'y est pas en effet question d'hommes de main.

M. Chiappe répète qu'il a manifesté sa crainte que dans le groupement dont il lui avait parlé il ne s'infiltrât des hommes suspects ce dont M. Daladier déclare ne plus se souvenir.

Un incident

Une vive discussion s'engage ensuite entre M. Chiappe et M. Daladier au sujet de la phrase que l'ancien préfet aurait prononcée : « Vous me trouverez ce soir dans la rue ».

M. Chiappe déclare que ça voulait dire qu'il se trouverait le soir même dans situation et il ajoute :

« Je vous ai dit aussi : Je suis entré riche à la Préfecture, j'en sors pauvre, si vous me chassez je suis à la rue. Je n'étais pas irrité, mais plein d'amertume. Je vous ai dit : Ne me faites pas cela, à moi, vous allez me renvoyer d'un poste où je suis depuis sept ans. Permettez-moi de vous dire, M. le président du Conseil, que j'ai le souvenir très net de cette conversation, plus net peut-être que vous, car, pour moi, c'était ma situation qui était en jeu. Encore une fois, si je vous ai tenu le propos que vous me prêtez, il fallait me révoquer ».

La confrontation est terminée. L'interrogatoire de M. Daladier continue.

LE SÉNAT A LEVÉ L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE DE M. SERRE

Au début de sa séance d'hier, le Sénat adopte sans débat le projet de loi donnant au Gouvernement les moyens de revenir sur les augmentations de taux de la taxe à l'importation qui frappe les produits semi-ouvrés et ouvrés.

Puis le Sénat en arrive à la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Louis Serre, sénateur de Vaucluse.

M. Serre indique, de sa place, qu'il a demandé lui-même à la Commission d'enterriner les conclusions du rapporteur M. Duplantier, ayant hâte, dit-il, de m'expliquer moi-même devant la Justice sur une affaire dans laquelle ma bonne foi est entière.

M. Serre demande donc au Sénat de voter à son tour cette suspension de son immunité.

L'assemblée, consultée, prononce la levée de l'immunité parlementaire de M. Serre.

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés relatif aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé.

Ce projet est voté avec quelques modifications.

La défense de l'élevage et des produits laitiers

Le Sénat adopte la proposition de résolution de M. Beaumont, tendant à inter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi tendant à prendre les mesures nécessaires à l'organisation et à la défense de l'élevage et des produits laitiers.

On adopte ensuite la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à protéger l'industrie de la Rizerie, sa main-d'œuvre et les colonies françaises contre la concurrence des riz manufacturés à l'étranger.

Les baux ruraux

Puis on aborde la discussion de diverses propositions de loi ayant pour objet de compléter la législation des baux ruraux.

M. Boivin-Champeaux, rapporteur, demande qu'en cas de résiliation du bail, le nouveau prix du fermage soit applicable jusqu'au départ du fermier sortant. On adopte un article additionnel qui fixe les délais du pourvoi en cassation.

L'ensemble du projet étant adopté, le Sénat se renvoie à mardi 13 mars.

La séance est levée à 19 heures.

LA RESTAURATION DES HABSBOURG SE HEURTERAIT A L'OPPOSITION DES ETATS DE LA PETITE-ENTENTE

Au cours d'un entretien qu'il a accordé à l'envoyé spécial d'un de nos confrères parisiens à Prague, M. Benès a fait notamment la déclaration suivante concernant la possibilité d'une restauration des Habsbourg à Vienne :

« Cette question ne fait nullement partie de mes préoccupations immédiates ni lointaines. Mais puisque, sur quelques rumeurs fantaisistes, vous avez cru devoir me la poser, je vous y répondrai de la façon la plus catégorique et la plus définitive.

» En supposant l'impossible accompli, si, demain matin, par un putsch monarchiste ou de toute autre manière, les Habsbourg étaient rétablis à Vienne, demain soir le ministre tchécoslovaque quitterait la légation et serait rappelé à Prague. Je crois pouvoir dire qu'il en serait de même pour les légations roumaine et yougoslave.

» La Petite Entente serait en effet décidée à s'opposer par tous les moyens à la restauration habsbourgeoise. Elle accepterait n'importe quelle éventualité plutôt que celle-ci ».

LES AVOCATS PARLEMENTAIRES ONT UN NOUVEAU STATUT

Le garde des sceaux avait soumis au Conseil d'Etat un décret complétant le règlement d'administration publique du 20 juin 1920, sur l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau. Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a donné un avis favorable à ce décret.

Désormais, l'avocat inscrit à un barreau et investi d'un mandat parlementaire, ne pourra, pendant la durée de ce mandat, exercer sa profession d'avocat dans les affaires relatives aux atteintes à l'épargne et au crédit, dans celles contre l'Etat, les établissements publics, le département où il a été élu. Mêmes dispositions pour les avocats investis d'un mandat cantonal ou communal.

A titre transitoire, les avocats investis d'un mandat électif et actuellement chargés d'affaires de la nature énoncée ci-dessus, auront un délai d'un an pour se mettre en règle avec les nouvelles dispositions.

UN ÉBOULEMENT DANS UN CHARBONNAGE BELGE A FAIT TROIS VICTIMES

(De notre Rédaction belge)

Un éboulement est survenu au puits Sainte-Marguerite, à Péronnes (Hainaut) ensevelissant trois ouvriers mineurs. On put en dégager un, le nommé Vandelingen. Il était vivant et atteint de blessures légères. Les autres, nommés Decoster et Spitaels sont toujours ensevelis. Des équipes de secours se relaient pour tâcher de les dégager, mais on a perdu l'espoir de les retirer vivants.

LA GRÈVE DU TEXTILE DE VERVIERS VA-T-ELLE PRENDRE UNE TOURNURE GRAVE ?

(De notre Rédaction belge)

La Fédération patronale du Textile, à Verviers, vient d'envoyer 13.000 circulaires aux ouvriers en grève. Elle en congédie plusieurs milliers : les uns âgés de plus de 60 ans, les autres attachés à leurs syndicats. Elle fixe aussi les conditions de la reprise du travail. Cette décision patronale a provoqué une vive émotion parmi les 16.000 grévistes.

D'autre part, la gendarmerie a fait de nombreuses perquisitions dans la région de Verviers, dans des localités fréquentées par des communistes. Elle a arrêté, sur ordre du Parquet, 6 communistes.

La Fédération patronale des filateurs de lin, chanvre et de jute de Gand, qui représente 16 firmes occupant 10.000 ouvriers, a décidé, de son côté, de diminuer les salaires de base de 15 % en quatre étapes. La première diminution de 4 % serait appliquée le 17 mars, trois autres tranches de diminution seraient appliquées le 14 avril, le 12 mai et le 9 juin.

Le Comité des syndicats ouvriers, qui s'est réuni a décidé de repousser les diminutions de salaires, mais en même temps, il accepte des négociations avec le patronat.

QUAND LES NUITS DE LILLE LIVRENT LEURS SECRETS...

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La baraque d'un jardin d'agrément

Je poursuivis ma route et me cachai derrière la guérite de l'octroi qui se trouve à l'angle de la rue Armand-Carrel et de la rue du Capitaine-Ferber. Le passage à niveau s'était ouvert depuis longtemps et la voiture revint, stoppa au même endroit, le chauffeur s'en alla seul et revint peu après, — avec une autre bouteille... remplie de neige sans doute.

C'est le seul jour où j'ai regretté de ne pas être policier.

D'autant plus que le lendemain je me livrais à une enquête qui me donnait la certitude qu'un dépôt de cocaïne se trouve dans « la cave » de la baraque d'un jardin d'agrément avoisinant le terrain d'aviation.

On me glissa à l'oreille que l'approvisionnement du dépôt se fait par avion... déposant d'assez haut son chargement en plein vol.

...Mais je crois qu'on exagère et que, si ce dernier détail était vrai « ça se saurait. »

Pour suivre : VI. — Le dernier exploit du maître-chanteur.

LE DRAME MYSTÉRIEUX DE SAINT-QUENTIN

Les policiers de la brigade mobile de Reims poursuivent leur enquête pour élucider les mystérieuses circonstances qui ont entouré la mort du négociant en grains parisien, M. Louis Cornu-Gilles.

M. l'Inspecteur Blémant a été chargé de rechercher si la valise et les vêtements de la victime n'étaient pas restés dans le train. A cet effet, le policier est allé enquêter hier dans les gares de Feignies et Quévy (Belgique), gares frontières où les douaniers visitant le train auraient pu remarquer les objets. Les investigations n'ont donné aucun résultat. On n'a remarqué ni vêtements ni valises, néanmoins M. Blémant s'est enquis de savoir si à Rotterdam, terminus du train, les objets n'ont pas été trouvés.

De leur côté, l'inspecteur principal Jardinier et l'inspecteur Boudou sont allés poursuivre leur enquête dans la région parisienne. Ils veulent établir si M. Cornu, lorsqu'il quitta Paris avait ou pouvait avoir la somme de 63.000 francs.

On sait que M. Cornu portait sur lui une lettre par laquelle il annonçait qu'il était porteur de l'argent. Sur cette lettre, il annonçait également les sources où il s'était procuré les fonds. Les policiers vont donc poursuivre leurs investigations auprès des personnes dont M. Cornu a cité les noms.

On va d'autre part rechercher les voyageurs qui descendirent du train 131 entre Saint-Quentin et Feignies. Aucun d'eux, à ce jour, ne s'est encore fait connaître, leurs déclarations pourraient peut être apporter quelque lueur dans cette enquête si pénible.

UN HOMME INCONNU S'EST SUICIDÉ PRÈS DE DOULLENS

L'autre après-midi, on trouvait pendu sur le territoire de **Berteaucourt-les-Dames**, près de Doullens, un homme inconnu.

Voici son signalement : taille, 1 m. 65 à 1 m. 68, âgée de 65 à 70 ans, casquette bleue, vareuse bleue, pantalon drap gris à rayures noires, bottines à lacets.

Le suicidé porte, à l'avant-bras droit un tatouage représentant une danseuse avec une date qu'on croit être 1863.

D'après certaines indications, on croirait qu'il s'agit d'un retraité du 51e, qui exerçait le métier de colporteur, vendant des fruits, du papier à lettre, des lacets, etc...

La mort remonterait à lundi 5 mars. Cet homme serait descendu dimanche en gare de Saint-Léger.

Les personnes pouvant fournir des renseignements pourront les donner à la gendarmerie de **Domart-en-Ponthieu** (Somme).

APRÈS LA CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER DE SALLAUMINES

M. Jean-Baptiste Leclercq, 41 ans, demeurant à **Provin**, rue Camille Desmoulins l'une des victimes de la catastrophe de chemin de fer de Sallaumines a quitté l'hôpital de Lens hier après-midi.

Grièvement blessé au ventre le malheureux se trouve dans un état désespéré et sa famille a exprimé le désir de le ramener à son domicile.

UN FAUX PRÊTRE, VÉRITABLE ESCROC ARRÊTÉ A DOUAI

La police de Douai a arrêté hier après-midi, un individu revêtu de la soutane de prêtre qui boulevard Pasteur, venait de commettre des escroqueries. L'ecclésiastique vrai ou faux, se présentait chez des personnes aisées et bien pensantes naturellement et faisait appel à leur générosité chrétienne en faveur de l'Œuvre des enfants de mariniers.

Conduit au Parquet, l'homme déclara se nommer Alphonse Villard, âgé de 65 ans, originaire de la Tour du Pin.

Il assura, bien entendu, être un prêtre véritable et avoir été notamment précepteur chez une personnalité douaisienne.

Cependant, sa carte d'identité ne portait point le cachet habituel de l'évêché du diocèse auquel il appartient. Par ailleurs, le Parquet s'empressa de prendre des renseignements par téléphone, auprès du Parquet de Bourgoin qui aussitôt, en fournit de très édifiante, l'ex-abbé Villard — car à coup sûr s'il fut prêtre, il est interdit aujourd'hui — est titulaire de six condamnations dont une à trois ans de prison et toutes pour vol, abus de confiance, escroqueries.

Villard, d'autre part, aimait également opéré dans les arrondissements d'Arras et d'Amiens.

Depuis quelques jours à Douai, il était descendu à l'Hôtel du Zéphir, près de la gare. C'est à l'Hôtel des Haricots, à Cuincy, que M. Caillaud, juge d'instruction, lui a fait élire domicile hier soir.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Samedi 10 mars 1934. — Soleil : lever 6 h. 19 ; coucher, 17 h. 45 ; Lune : lever, 3 h. 39 ; coucher, 11 h. 14.

Aujourd'hui Saint-Doctrovée — Demain : Saint-Eulogie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 mars 1934, à 18 h : Baromètre : 756 mm ? ; baisse depuis la veille, à 16 h. : 3 mm. 4 ; Thermomètre : Fronde : 6.2 ; Minime : 1.8 ; Maxima : 9.6 ; Etat hygrométrique : 81 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, 16 h : Néant ; Direction du vent : Est-Sud-Est ; Force : calme ; Direction des nuages : Est ; Etat du ciel : Très peu nuageux ; Temps probable pour samedi : Frais ; brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord. — Temps médiocre ; Ciel trois quarts ou entièrement couvert, avec pluies intermittentes et averses ; Vent variable faible s'orientant vers Sud-Ouest, assez fort. — Minimum de température sans changement sur celui de la veille.

La lamentable odyssée d'une jeune femme d'Hersin - Coupigny

Poussée par la misère, elle abandonna son bébé dans le Palais de Justice d'Amiens

Dans l'après-midi de jeudi, M. Charles Rouesche, boulanger à **Amiens**, appelé par ses affaires au Palais de Justice, découvrait dans l'un des couloirs, contre un pilastre près de la porte donnant dans la rue Lesueur, un nouveau-né du sexe masculin. Il remit aussitôt sa trouvaille au concierge de l'édifice, qui prévint la police.

M. Martel, commissaire de police du 2e arrondissement, se rendit aussitôt au Palais de Justice. L'enfant était bien vivant ; il était âgé de quelques jours seulement.

Sans tarder, le commissaire se livra à des recherches. Il eut l'idée de se rendre à l'Hôtel-Dieu et de présenter l'enfant au service des naissances.

L'infirmière générale, Mlle Lefranc, remarqua que l'enfant portait un bourrelet qu'elle avait donné quelques jours auparavant à une jeune mère quittant l'établissement. — L'élève sage-femme, Mlle Madeleine Letzy, reconnut aussitôt l'enfant pour être celui de « la n° 9 » en l'occurrence : Cécile Blondel, 21 ans, originaire d'**Hersin-Coupigny** (P.-de-C.). Cette jeune fille était entrée à la Maternité le 22 février et le lendemain mettait au monde un garçon, prénommé Jacques. Elle avait quitté l'Hôtel-Dieu le 6 mars, emmenant son enfant.

A la recherche de l'alitée N° 9

M. Martel se mit activement à la recherche de Cécile Blondel. Il se rendit à son ancien domicile, rue Biolan, mais on ne l'y avait pas revue.

Accompagné par M. Rouesche, le commissaire battit la ville en auto. A plusieurs reprises, il se rendit dans les gares d'Amiens et aux stations de départ des autobus, car on supposait que la jeune fille tenterait de se rendre dans sa famille où à Paris.

Dans le courant de la soirée, M. Martel poursuivit ses recherches lorsque la jeune fille, qui se doutait bien qu'on la recherchait et qui était prise de remords, se présenta à la permanence. En l'absence de M. Martel, ce fut M. Jeannot qui interrogea la malheureuse. Celle-ci lui raconta alors sa lamentable odyssée.

Le roman d'amour d'une petite bonne à Amiens

Elle était bonne à Amiens depuis plusieurs années, lorsqu'en juillet dernier, elle fit la connaissance d'un monsieur âgé dont elle devint l'amie. Peu après, elle s'aperçut qu'elle allait être mère et prévint son ami, mais celui-ci ne s'occupa plus d'elle. Après avoir eu recours à ses économies pour vivre, la malheureuse était entrée à l'Hôtel-Dieu le 22 février.

En sortant de la Maternité, mardi dernier, elle avait été recueillie par de bonnes âmes compatissantes, les époux Mazier demeurant rue du Don, qui l'avaient hébergée. Cependant, pour ne pas rester à leur charge, elle avait décidé de partir avec son enfant et elle l'avait abandonné dans le Palais de Justice.

Cécile Blondel a été mise à la disposition du Parquet.

UN ENTREPRENEUR D'ESCAUTPONT CONDAMNÉ POUR ABUS DE CONFIANCE AU PRÉJUDICE DES ASSURANCES SOCIALES

M. Paul Demarcq, l'entrepreneur de travaux publics d'Escautpont, qui est déjà l'objet de plusieurs poursuites pénales a comparu vendredi matin devant le Tribunal correctionnel de Valenciennes, présidé par M. Adnet, vice-président, pour abus de confiance commis au préjudice des Assurances sociales.

Le prévenu reconnaît avoir retenu sur les salaires de ses ouvriers, depuis un 1932, une somme de 39.195 fr. 50 qui devait être versée au service des Assurances sociales : mais le versement n'a pas été effectué, pas plus d'ailleurs qu'une somme de même importance constituant la cotisation patronale.

— Pourquoi n'avez-vous pas payé, demande le Président ?

— J'étais gêné dans ma trésorerie, répond le prévenu.

Me Vinstock plaide les circonstances atténuantes et rend responsable des malversations, l'Etat pour qui travaillait Demarcq, parce que l'Etat n'a pas payé assez rapidement.

Demarcq récolte un mois de prison et 25 fr. d'amende.

LA FIN DRAMATIQUE D'UN RÉFORMÉ DE GUERRE A LILLERS

L'autre matin vers 7 h. 30, le nommé P. Pailleux, comptable à la brasserie Caboche-Laversin à **Lillers** a été trouvé dans une dépendance de son immeuble, la tête perforée d'une balle de revolver.

Le désespéré était réformé de guerre et très bien considéré dans la région. Il laisse une veuve et 5 enfants en bas âge.

L'ACTE DE BANDITISME DE LENS

LA VICTIME EST SORTIE DE L'HOPITAL

Mme Désaut née Marie Falize, employée à la Recette buraliste de **Lens**, laquelle le mardi 27 février avait été assaillie dans son bureau par un bandit, qui voulait l'étrangler pour lui voler sa recette est sortie hier de l'hôpital où elle avait été admise.

D'autre part l'Italien Perro Sabatini qui avait été appréhendé le lendemain de l'agression à **Hénin-Liétard** et qu'on supposait être le coupable, a été reconnu comme fou et interné à l'asile de Lommelet.

DES INDIVIDUS ONT TENTÉ DE FAIRE DÉRAILLER UN TRAIN PRÈS DE GUISE

Dans la nuit, sur la ligne de **Guise** à **Saint-Quentin**, à l'endroit où celle-ci longe assez près de la rivière l'Oise, un ou des individus mal intentionnés ont placé sur les rails des branches plus ou moins grosses ainsi qu'une dizaine de fagots.

Au passage du premier train se dirigeant vers **Saint-Quentin**, le mécanicien écrasa d'abord quelques branches puis, ayant stoppé avant le premier fagot, aperçut les suivants déposés assez loin